



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

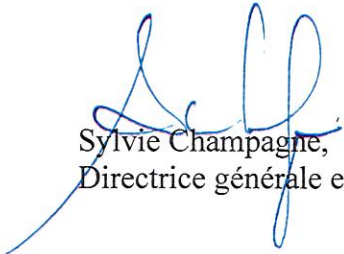
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

LE RÈGLEMENT 2022-287 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-279 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION A ÉTÉ ADOPTÉ 02 MAI 2022.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 05^e jour du mois de mai 2022.



Sylvie Champagne,
Directrice générale et greffière-trésorière